

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2545**

Objet : Entrée en vigueur du règlement d'emprunt 2545

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné, M^e Jason Prévost, assistant-greffier, que le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 le règlement d'emprunt numéro 2545 intitulé:

«Règlement 2545 autorisant un emprunt de 263 000 \$ à financer les services professionnels pour des travaux de rénovation à la cour des travaux publics située au 7001, chemin Mackle»

N'ayant pas reçu de demande valide d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter lors de la tenue du registre les 28, 29, 30 et 31 janvier 2020, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le règlement d'emprunt 2545 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mars 2020.

L'objet du règlement est d'autoriser un emprunt de 263 000 \$ à financer les services professionnels pour des travaux de rénovation à la cour des travaux publics située au 7001, chemin Mackle.

Le règlement 2545 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 5801, boulevard Cavendish, durant les heures normales de travail, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Côte Saint-Luc, ce 1^{er} jour d'avril 2020.

M^e Jason Prévost
Assistant-greffier

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec moi au 514-485-6800 ou à jprevost@cotesaintluc.org

**PUBLIC NOTICE
BY- LAW 2545**

Object: Coming into force of loan by-law 2545

PUBLIC NOTICE is hereby given by the Undersigned, M^e Jason Prévost, Assistant City Clerk, that the Côte Saint-Luc City Council adopted, at its Regular Meeting held on January 13, 2020, loan by-law number 2545 entitled:

“By-Law 2545 authorizing a loan of \$263,000 for professional services for renovations to the Public Works yard situated at 7001 Mackle Road”

No valid request for approval by way of referendum having been received from the qualified voters during the Register held on January 28, 29, 30, and 31 of 2020, said by-law is therefore deemed approved by the aforementioned qualified voters.

Loan by-law 2545 was approved by the Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation on March 20, 2020.

The object of the by-law is to authorize a loan of \$263,000 for professional services for renovations to the Public Works yard situated at 7001 Mackle Road.

Loan by-law 2545 may be consulted at the City Hall, located at 5801 Cavendish Boulevard, during regular office hours, Monday through Friday between 8:30 a.m. and 4:30 p.m.

This by-law comes into force according to law.

Given at the City of Côte Saint-Luc, on this 1st day of April 2020.

M^e Jason Prévost
Assistant City Clerk

For further information, please contact me at 514-485-6800 or at jprevost@cotesaintluc.org